



SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

POLICE des SÉPULTURES

Le Maire de la commune de VILLENEUVE LEZ AVIGNON (Gard)

Vu la demande présentée le 10 octobre 2022par Pierre BLAYRACdemeurant à Villeneuve lez Avignon

en vue d'obtenir l'autorisation de faire exhumer les corps de

Joseph, Siffrein BLAYRAC décédé à Villeneuve lez Avignon (Gard) le 21/10/1972Berthe GUIBERT décédée à Villeneuve lez Avignon (Gard) le 09/08/1972Simone DANIEL décédée à Avignon (Vaucluse) le 15/12/2009

inhumés dans le cimetière communal

CENTRE VILLE, concession n° 233, famille BLAYRAC.

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L361-1 à L364-6, R361-1 à R364-17 et L131-2-4°,

Vu le Code Pénal,

ARRÊTE :

n° PA 12022/377

Article premier - Pierre BLAYRAC

est autorisé à faire procéder à l'exhumation des corps de

Joseph, Siffrein BLAYRAC décédé à Villeneuve lez Avignon (Gard) le 21/10/1972Berthe GUIBERT décédée à Villeneuve lez Avignon (Gard) le 09/08/1972Simone DANIEL décédée à Avignon (Vaucluse) le 15/12/2009

pour

les faire réinhumer dans le même caveau.Article 2 - Cette opération aura lieu le 22 novembre 2022 à 09 heures

en présence de PFAM, son mandataire et sous la surveillance de Monsieur Gérard GUICHARD, conservateur des cimetières.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON, le 10 octobre 2022

Le maire,

